

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20698**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Métiers de l'audiovisuel, option : technique d'ingénierie et exploitation des équipements.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Recteurs d'académie - Chanceliers des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Analyser la demande

Analyser la faisabilité

Préparer, configurer un ensemble d'équipements et s'assurer de son bon fonctionnement

Mettre en œuvre les équipements et les exploiter

Assurer la fluidité du trafic et la compatibilité des signaux en entrée et en sortie

Commutations des sources et transfert des éléments

Conformer et vérifier le produit fini effectuer des effets en direct

Garantir la sûreté de fonctionnement

Garantir la disponibilité des consommables et participer au renouvellement des équipements.

Le titulaire du brevet de technicien supérieur Métiers de l'audiovisuel, option : Techniques d'ingénierie et exploitation des équipements contribue à la détermination, à la coordination technique, à la mise en œuvre et à l'exploitation des équipements relatifs à un projet audiovisuel en prenant en compte les impératifs artistiques, techniques, institutionnels, commerciaux et financier de la production.

Il garantit la qualité technique du signal et du flux ainsi que la sûreté et le bon fonctionnement des équipements et des systèmes en participant à leur maintenance préventive et curative.

Pour cela, il communique les informations indispensables aux responsables et aux autres membres de l'équipe, il contribue à la gestion des stocks, entretien des relations permanentes avec les services après vente des constructeurs et assure une veille technologique sur les équipements.

Ses relations avec les autres membres de l'équipe (responsables, membres des équipes de production et de réalisation) lui imposent de posséder une bonne culture littéraire et artistique, notamment dans le domaine de l'audiovisuel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- société de productions audiovisuelles ;
- sociétés de prestation de service (production et postproduction) ;
- distribution et/ou revente de matériels ;
- chaînes de télévision, sociétés de production et de diffusion de « web TV », sociétés de diffusion.
- technicien duplication ;
- technicien de laboratoire ;
- technicien d'exploitation de régie finale ;
- technicien d'ingénierie ;
- technicien d'exploitation vidéo ;
- technicien de reportage ;
- technicien de trafic ;
- technicien de studio ;
- technicien de maintenance.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

L1509 : Régie générale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le règlement d'examen comporte 6 épreuves structurées en 7 unités sanctionnant les conditions de la certification. 3 unités sont évaluées par contrôle en cours de formation au cours de deux années et permet de délivrer 120 crédits.

Domaine professionnel

U3 Physique et technique des équipements et supports

U4 Techniques et mise en œuvre

E5 Epreuve professionnelle de synthèse

U51 Projet à caractère industriel

U52 Environnement économique et juridique du projet

U6 Situation en milieu professionnel

Domaine général

U1 Culture audiovisuelle et artistique

U2 Anglais

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Universitaires, enseignants, professionnels
En contrat d'apprentissage	X		Universitaires, enseignants, professionnels
Après un parcours de formation continue	X		Universitaires, enseignants, professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Universitaires, enseignants, professionnels
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Universitaires, enseignants, professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation articles D643-1 à D643-35

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 4 juin 2013

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

140 diplômés (session 2013)

Autres sources d'information :

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Lieu(x) de certification :

Diplôme délivré sous l'autorité des Recteurs d'académie

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) :

<http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP :

<http://www.onisep.fr/>

Historique de la certification :

Arrêté du 3 juillet 2002 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTS « métiers de l'audiovisuel